

**République Française**  
**Département de l'OISE**  
.....  
**Arrondissement de COMPIÈGNE**  
**Canton d'ESTRÉES-SAINT-DENIS**  
.....  
**Mairie de CONCHY-LES-POTS**  
.....

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**



Nbre en exercice : 15  
Nbre de présents : 11  
Nbre de votants : 15

Date de convocation : 22/06/2017  
Date d'affichage : 06/07/2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le TRENTE du mois de JUIN à 10h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame CHAUMETTE Catherine est nommée secrétaire de séance.  
Membres présents: MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine -- HUCHER Vincent – BAILLON Michel - BEVALOT Benjamin - CARLIER Francis - COLLÉ Philippe – DEWIDHEM Yvon - GEORGE Jacky - SNOECK Eric - DOMALAIN Ghislaine – CHAUMETTE Catherine

Représentés : M. LEMAIRE Yves par Mme PINSSON Marie-Christine  
M. GRELIN Jean par M. CARLIER Francis  
Mme FRANÇOIS Emilie par M. HUCHET Vincent  
M. PUILLE Jean-Philippe par M. SNOECK Eric

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2017**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire donne lecture du procès-verbal du 6 mai 2017 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

**Délibération n° 18/06/2017 – Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.283 et suivants,

**Vu** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017,

**Vu** la circulaire NOR INTA 1405029 C DU 13 MARS 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

**Vu** la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

**Vu** l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

**Considérant** que doivent être désignés au scrutin secret majoritairement à deux tours, 3 délégués puis 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal,

**Considérant** que le quorum est atteint,

Le bureau électoral était présidé par Madame Marie-Christine PINSSON, première adjointe,

Il comprenait Monsieur BAILLON Michel, CHAUMETTE Catherine, COLLÉ Philippe, BEVALOT Benjamin.

La 1<sup>ère</sup> adjointe au maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Monsieur Yves LEMAIRE
- Madame Marie-Christine PINSSON
- Monsieur Jacky GEORGE

**Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nbre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Bulletins blancs : 0
- Majorité absolue : 8

**Madame et Messieurs :**

- **Yves LEMAIRE**
- **Marie-Christine PINSSON**
- **Jacky GEORGE**
  - **Ont obtenu 15 voix**

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Monsieur Yves LEMAIRE
- Madame Marie-Christine PINSSON
- Monsieur Jacky GEORGE

La 1<sup>ère</sup> adjointe au maire présente la liste des candidats suppléants :

- Monsieur Eric SNOECK
- Madame Catherine CHAUMATTE
- Monsieur Vincent HUCHER

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

La 1<sup>ère</sup> adjointe au maire a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nbre de bulletins trouvés dans l'urne :
- Bulletins blancs : 0
- Majorité absolue : 8

**Madame et Messieurs :**

- **CHAUMETTE Catherine**
- **SNOECK Eric**
- **HUCHER Vincent**
- **Ont obtenu : 15 voix**

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Madame CHAUMETTE Catherine
- Monsieur SNOECK Eric
- Monsieur HUCHER Vincent

Les élus désignés ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

## **Délibération n° 19/06/2017 – Adoption des statuts de SEZEO (Syndicat des Énergies – Zone de l’Oise)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),  
**VU** l’arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l’Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,  
**VU** la délibération du SEZEO n° 2017/09 du 16 février 2017 relative à l’adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise,

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire rappelle que, conformément, à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d’un délai de 3 mois pour rendre un avis.

**Ayant entendu l’exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour rend un avis favorable aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.**

## **Délibération n° 19bis/06/2017 – Adoption des statuts de SEZEO (Syndicat des Énergies – Zone de l’Oise)**

Le Conseil municipal modifie la délibération prise le 30 juin 2017 et visée par la Sous-Préfecture de COMPIÈGNE en date du 4 juillet 2017 concernant l’adoption des statuts du SEZEO.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),  
**VU** l’arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l’Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,  
**VU** la délibération du SEZEO n° 2017/09 du 16 février 2017 relative à l’adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise,

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire rappelle que, conformément, à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d’un délai de 3 mois pour rendre un avis.

**Ayant entendu l’exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal par 15 voix pour rend un avis favorable aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.**

## **Délibération n° 20/06/2017 – Avis sur le retrait de la commune de GUIVRY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 et L.5211-25-1,  
**Vu** la délibération n° 2017/03 de la commune de GUIVRY demandant son retrait immédiat de SEZEO (Syndicat des Énergies – Zone de l’Oise),  
**Considérant** les arguments présentés par la commune,

**Considérant** la réunion du 29 mars 2017 tenue en mairie de GUIVRY et le courrier de confirmation de Madame le Maire notifié le 7 avril 2017 au SEZEO,  
**Considérant** que le retrait de la commune de GUIVRY comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographie « Force Énergies »,  
**Considérant** la procédure administrative à tenir pour permettre le transfert de compétence à réaliser en accord avec la commune,  
**Vu** la délibération de SEZEO (Syndicat des Énergies – Zone de l’Oise) en date du 4 mai 2017,

**Après exposé du maire et en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal :**

- **CONSENT** au retrait de la commune de GUIVRY du SEZEO,
- **DEMANDE** à ce que ce retrait intervienne, effectivement, au 31 décembre 2017 afin de permettre à toutes les structures concernées de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la procédure.
- Le Conseil municipal modifie la délibération prise le 30 juin 2017 et visée par la Sous-Préfecture de BEAUVAIS en date du 30 juin 2017.
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- **VU** l’arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l’Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,
- **VU** la délibération du SEZEO n° 2017/09 du 16 février 2017 relative à l’adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise,
- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire rappelle que, conformément, à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d’un délai de 3 mois pour rendre un avis.

**Ayant entendu l’exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal par 15 voix pour rend un avis favorable aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.**

#### **Délibération n° 20bis/06/2017 – Avis sur le retrait de la commune de GUIVRY**

Le Conseil municipal modifie la délibération prise le 30 juin 2017 et visée par la Sous-Préfecture de COMPIÈGNE en date du 30 juin 2017.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- **VU** l’arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l’Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,
- **VU** la délibération du SEZEO n° 2017/09 du 16 février 2017 relative à l’adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l’Oise,
- 
- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire rappelle que, conformément, à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d’un délai de 3 mois pour rendre un avis.

**Ayant entendu l’exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal par 15 voix pour rend un avis favorable aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire donne lecture de la lettre de Monsieur NONOTTE pour un passage sur la place de la salle des fêtes. Le Conseil municipal émet un avis défavorable.
- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire informe les membres du conseil municipal que le Repas des Aînés aura lieu le 14 octobre 2017.
- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire informe du dérasement Route du Bus-la-Mézières. La terre sera remise sur les terrains des exploitants agricoles de CONCHY-LES-POTS concernés.
- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire informe les conseillers municipaux que Monsieur FOYART Mickaël quitte le logement communal et qu'un état des lieux a été établi entre la commune et celui-ci. La caution devra être remboursée.
- Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire informe le conseil municipal qu'un avis sera remis aux habitants qui ne rentrent pas les poubelles et demande de prévoir dans le prochain Conchylien un rappel entre les incivilités contactées.

La séance est levée à 20h30.